

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
<b>Band:</b>	18 (1928)
<b>Heft:</b>	1-3
<b>Rubrik:</b>	Notes de folklore du "Conservateur suisse" [suite] : volume XII

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sich hurtig in den danebenstehenden Schweinstall. Der Haussvater dachte, hier könne er die „Quälgeister“ gerade gut „versöhnen“. Als derselbe nun in dem Dunkel herumfuchtelte, machte sich einer nach dem andern von den Burschen aus dem „Käfig“ heraus und ließen den Bauer allein in dem Schweinstall zurück, indem sie das Türchen sorgfältig verriegelten. So mußte er eingesperrt bleiben bis zum hellen Morgen. Seither soll er von seiner „Pedanterie“ geheilt gewesen sein.

In Grüssch (Prättigau) soll einer Familie, die durch ihren Geiz allgemein bekannt war, an einem Sonntag morgen, als die Bewohner des Hauses im Gottesdienst waren, von einigen übernächtigen Burschen der „Tschunken“ aus der Suppe genommen und durch ein paar alte „Schlärfen“ ersetzt worden sein. Die Geizhälse werden Augen gemacht haben, als sie heimgekehrt sind und den zusammengeschrumpften Inhalt aus dem Suppentopf zogen.

---

Notes de Folklore du «Conservateur suisse». (Suite.)

Volume XII.

**Lac Léman.** *Bannissement des anguilles.* Relativement à l'anguille, on nie son existence dans le Léman. Les plus vieux pêcheurs de Lavaux, de Vevey, de Villeneuve affirment n'en avoir jamais vu, et tiennent de leurs pères que ce poisson après avoir été abondant dans notre lac, a absolument disparu de ses eaux, parce qu'il en avait été chassé par un évêque de Lausanne. Cette légende est consignée et répétée par plusieurs auteurs: le premier qui la rapporte est Félix Haemmerlin, plus connu sous le nom de Malleolus, prévôt du Chapitre de Soleure, grand chantre de celui de Zurich, et docteur en droit canon et civil. Né à Zurich en 1389, mort vers l'an 1460, ce docteur, très érudit pour son siècle, dit en propres termes dans son traité latin des exorcismes: «Dans les anciens temps, un certain évêque de Lausanne chassa publiquement et à perpétuité toutes les anguilles d'un grand lac du voisinage et de toutes les eaux qui s'y jettent, de manière que jusqu'à ce jour aucune n'y peut subsister. Or, ce lac, qui a environ une journée de chemin de long, sur deux lieues de large, et le fleuve du Rhône qui le traverse, sont sujets au même ban.» Dans un autre endroit du même traité, Malleollus appelle cet évêque, Saint Guillaume, et raconte qu'ayant à se plaindre des anguilles (ab anguillis loesus), il les maudit et les bannit toutes du grand lac de Lausanne. Effectivement, Guillaume de Champvent, dit le Saint, occupa le siège de Lausanne de 1274 à 1302. L'un de ses successeurs, Claude-Antoine Duding, rafraîchit cette légende dans sa brochure latine, sur l'Etat du Diocèse de Lausanne, en 1724: seulement au lieu d'anguilles, il met des serpents, dont l'expulsion eût été plus utile sans contredit. L'exorcisme de Saint-Guillaume n'eut cependant son effet que sur le Léman: car les trois autres lacs de son diocèse, ceux de Neuchâtel, de Bienna et de Morat, continuent encore à fournir d'excellentes anguilles aux gastronomes de leurs bords. Il faut, d'ailleurs, dire à la louange

de ce prélat qu'il ne borna pas son zèle à excommunier les anguilles, mais qu'en 1296, dans un moment d'humeur, il excommunia aussi les bourgeois de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Moudon et de Romont.

Ce n'est pas tout: Malleollus nous raconte encore, que l'évêque de son temps (Georges de Saluces qui tint le siège de 1440 à 1461), s'occupa activement à guerroyer contre les animaux malfaisants, tels que les rats, les sauterelles, les chenilles, les vers terrestres et aquatiques, et autres bêtes nuisibles aux biens de la terre, principalement les sangsues qui s'attachent aux poissons: il s'amusa dans ses passe-temps à composer un rituel dirigé contre eux, dans lequel il indique, avec beaucoup de complaisance, le mode de procéder à leur égard: il veut qu'on leur donne un défenseur officieux, qu'on les cite à cri public, dans les champs, dans les vignes et sur le bord des eaux, à comparaître dans trois jours pleins; que s'ils paraissent, on écoute impartialement leurs raisons de défense exposées par leur avocat, et qu'à défaut de comparaître, ils soient bannis du pays par contumace. Le prélat prescrit de plus la formule des paroles à prononcer et des exorcismes à faire en pareille cérémonie. Il eut l'attention d'envoyer ce travail à Malleolus lui-même, comme au plus savant docteur en droit canon de son diocèse, et le docteur en fut enchanté: il en fit même une communication amicale à son confrère, Jean Abundi, évêque de Coire, lequel l'employa contre les hennetons et leurs larves qui ravageaient la contrée et auxquels, pour qu'ils ne manquassent pas d'aliments (car il faut que chacun vive), il assigna une vallée déserte, avec injonction de s'y transporter sans délai. Il est vrai que bien des gens se permirent de blâmer ou de tourner en ridicule ce rituel: mais l'évêque obtint des docteurs d'Heidelberg une approbation en due forme de son ouvrage, et triompha de ses détracteurs.

(p. 172—174.)

Nous vous mandons et donnons commission, qu'à teneur des présentes, vous ayez à prononcer les malédictions, soit les imprécations usitées contre les sangsues et autres animaux mentionnés. Dans la dite lettre, après avoir préalablement convoqué le peuple dans l'église, et lui avoir exposé de quoi il s'agit.

(p. 175.)

Il paraît que cette méthode de procéder contre les animaux nuisibles fut en usage dans l'évêché de Lausanne jusqu'à la réformation. Ruchat nous apprend, dans son Histoire Ecclésiastique du Pays du Vaud, p. 87, que le diocèse étant fort incommodé des *chenilles*, on les cita sollenellement en 1479, par devant la cour épiscopale de Lausanne, et qu'un avocat, nommé, dit-on, Perrotet, plaida leur cause; mais il paraît qu'il la défendit mal et qu'il perdit son procès, puisque l'évêque Bénédict de Montferrand fulmina contre elles une sentence d'anathème et d'excommunication.

(p. 176.)

**Vaud. Reliques.** Voici le nom des reliques que le très-saint Père de bonne mémoire, Grégoire X, le jour qu'il consacra la dite église de la bienheureuse Marie de Lausanne, plaça et renferma de ses propres mains sous le grand autel, lequel autel il avait lui-même oint et consacré; savoir, du bois de la croix du Seigneur, des cheveux de la bienheureuse Vierge Marie, une côte de la bienheureuse Marie Madeleine, une côte du bienheureux Laurent, (un fragment) du sépulcre du Seigneur, de sa crèche et du sépulcre de la bienheureuse Vierge Marie, du bois de la croix du bienheureux André, et quelques autres (reliques).

(p. 216.)

**St-Gall.** *Le Saint et l'ours. Légende.* Vous comprenez que mon patron est St-Gall: ses aventures ne me sont qu'imparfaitement connues; je sais seulement qu'il était Ecossais, qu'il passa sur le continent avec son compagnon Colomban, et qu'après plusieurs courses apostoliques, il s'arrêta dans la contrée où s'élevèrent dans la suite l'abbaye et la ville de son nom: là, il choisit, au milieu des forêts, un lieu absolument désert, pour y vivre en ermite: il en exila les serpents et les loutres, qui lui disputaient le poisson qu'il allait pêcher dans un ruisseau voisin. Un jour qu'il préparait son petit repas, le bois lui manque; voyant passer un ours, mon patron l'appelle et lui donne l'ordre de fournir désormais son foyer de combustible: docile à sa voix, l'ours va faire des fagots dans la forêt et les apporte pour alimenter le feu; charmé de son obéissance, St-Gall lui intime de ne plus attaquer ni gens, ni bêtes et de faire maigre le reste de ses jours; l'animal se soumet bonnement à ce carême perpétuel, devient le compagnon inséparable de mon patron, partage sa société, sa table, sa couche, et ne mange plus que des fruits et des racines.

(p. 256—257)

**Valais.** *Légende.* Il était, m'a-t-on dit, évêque de Sion du temps de Charlemagne; ayant vigoureusement soutenu les intérêts de la Cour de Rome dans une occasion importante, sa Sainteté, pour lui témoigner sa satisfaction, lui fit présent d'une belle cloche toute neuve: le cadeau était bien choisi, mais il était fort embarrassant. Comment, à travers nos Alpes où il n'y avait alors que d'étroits et mauvais sentiers, transporter un corps aussi lourd? et si l'on y parvenait, une année du revenu épiscopal ne couvrait pas les frais du voyage. Après y avoir mûrement réfléchi, mon patron ne trouve pas de mode plus sûr et moins coûteux que de la faire transporter par le diable de Rome à Sion. En conséquence, il le cite à son audience, et lui propose l'entreprise: l'esprit malin s'en défend par toutes sortes de raisons tant bonnes que mauvaises: mais enfin il faut céder à plus fort que soi; il va donc charger sur son dos la cloche, qui à l'aide de ce véhicule arrive heureusement en vingt-quatre heures à sa destination.

(p. 253.)

Le cardinal Matthieu Schinner et un autre de nos évêques ont fait frapper en or, en argent et en cuivre, des pièces où le diable chargé d'une cloche, figure en grande tenue, cornes, queue et griffes. (p. 259—260.)

**Jura Bernois.** *La chasse au griffon.* St-Hymier était un gentilhomme dont le château se trouvait aux environs de Porrentruy; après de longs voyages au pays des Infidèles, il vint vers le milieu du septième siècle dans le val de Susinge au mont Jura, qui prit ensuite son nom et l'a conservé jusqu'à présent. Sa réputation de science et de sainteté lui amena plusieurs disciples: avec leur secours il fit des défrichements; il convertit la petite peuplade de cette vallée; il y bâtit une chapelle, devenue ensuite couvent, puis collégiale par les soins de la reine Berthe: il bénit près de Sonvilliers au bord de la Suse, une source d'eau réputée malsaine qu'il rendit minérale, ou pour mieux dire il en découvrit les propriétés sanitaires et les fit connaître au public. Mon patron était grand amateur de la chasse; dans ses courses lointaines il tua beaucoup de gibier à poil et à plume, comme éléphant, lion, autruche, etc. Durant son séjour à Jérusalem, il y vit arriver l'ambassadeur d'une certaine île (je ne sais laquelle; il y en a tant), lequel vint se plaindre au patriarche d'un maudit griffon qui désolait tout le pays et mangeait gens et bêtes. Ce païen promit que si l'on pouvait les débarrasser

de cet ennemi jusqu'alors invincible, lui et ses compatriotes se feraient tous Chrétiens. St-Hymier qui n'avait jamais vu d'animal pareil, s'offrit d'en faire la chasse et fit vœu, s'il en venait à bout, de bâtir un temple en souvenir de sa victoire. Arrivé dans l'île, il combattit bravement deux jours de suite, du matin au soir, le monstre ailé, et finit par lui abattre la tête: sur quoi tous les Insulaires se firent baptiser . . . Certes! jamais chasse n'a eu un résultat aussi édifiant, je vous en réponds. St-Hymier apporta, comme une trophée de sa victoire, une des énormes griffes de l'oiseau vaincu. Elle a été longtemps gardée parmi les curiosités et les reliques de l'église de St-Hymier. Mais elle n'y est plus, à mon grand regret, et a sans doute passé dans quelque cabinet d'histoire naturelle: j'ai consulté, à Genève, à Zurich, à Berne, à Lausanne, de profonds ornithologistes sur le griffon. Hélas! ils m'ont tous déclaré que cet animal qu'on représente comme moitié aigle et moitié lion, est absolument fabuleux.

(p. 265—266.)

**Bâle.** *Allume-pipe.* Chacun ne sait pas ce que c'est qu'un *fidibus*: dans la Suisse allemande, et notamment à Bâle, on donne ce nom à des pages de papier blanc, pliées longitudinalement en trois, dont on se sert pour allumer la pipe, et dont il y a provision dans tous les cercles.

(p. 277.)

**Vaud.** *Une Bonne-fontaine.* Une lettre que Gaspard Ambuel, savant médecin de Sion, écrivait à Conrad Gesner vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, apprend qu'il existait une source minérale dans le Jura, près de St-Cergue, à 500 pas sur la droite de la route qui conduit de ce village vaudois à St-Claude. Cette source vulgairement appelée la *bonne fontaine*, connue et fréquentée depuis plus de 300 ans, avait opéré des guérisons si remarquables, que le peuple la regardait comme miraculeuse, et l'environnait du prestige de divers récits fabuleux (voyez le Conservateur, tome VII, p. 48, où par une faute d'impression, on lit St-Georges au lieu de St-Cergue.) Maintenant on ne trouve ni vestige du bâtiment des bains, ni trace de la source elle-même. Voici ce qu'on a pu recueillir à ce sujet . . . Plusieurs Genevois allaient à ces eaux: ceux qui ne pouvaient s'y rendre, en faisaient transporter des barils à Genève, où elles jouissaient d'un grand crédit. Une trentaine d'années après la réformation, le Conseil de cette ville en défendit sévèrement l'usage, sous prétexte que la superstition seule les mettait en vogue: il punit même de quelques jours de prison des gens qui, depuis la défense, en avaient fait venir pour les vendre aux malades. Sans doute, et la chose ne paraîtra pas étrange à cette époque, ceux qui en buvaient mêlaient à cette cure quelques pratiques superstitieuses; mais ces pratiques, au fond très innocentes, comme un pater, un signe de croix, une genouflexion, avant ou après chaque verre, n'ajoutaient rien à leur efficacité, tout comme elles ne pouvaient la diminuer. Bientôt après, cette source tarit; on répandit à Genève le bruit que la fontaine s'étant peu à peu obstruée par la boue et le gravier, avait cessé de couler, et dès lors il n'en fut plus question. Mais il est une autre tradition assez singulière: elle vient de feu M. Dupraz, correspondant de la Société économique de Berne et pasteur de St-Cergue, en 1760. Il disait avoir appris des vieillards de sa paroisse, interrogés sur la bonne fontaine, que du vieux temps, une vingtaine d'hommes inconnus, venus pendant la nuit, avaient comblé cette source de pierres, de tronçons de sapin et de terres accumulées, et que dès lors elle avait si bien disparu, qu'on ignorait à quelle place elle avait coulé.

(p. 292—293.)

**Suisse.** *Vieilles enseignes.* Presque toutes les maisons des villes de la Suisse allemande avaient jadis, et plusieurs en ont encore, une enseigne peinte sur le frontispice du bâtiment, les unes tirées des armoiries du propriétaire, les autres de quelque trait d'histoire, plusieurs de la fantaisie du peintre. Au lieu de demander la maison de tel ou tel, on disait: où est la Cloche d'argent, la Tête d'Holopherne, l'Ane musicien, le Guillaume Tell, le Charbonnier, etc.? La ville de Baden avait un hôtel dont l'enseigne était un renard prêchant aux poules. (p. 294.)

**Fribourg.** *Noce en Gruyère.* Etant allé passer une semaine pour mes affaires dans le pays de Gruyère, j'ai été témoin de la noce d'un riche pay-  
san, qui a duré trois jours, et dont les tables ont été dressées dans une grange  
spacieuse. Le premier jour fut pour les vieux, grands-pères, grand'mères,  
oncles et tantes, parrains et marraines des jeunes époux, et quelques anciens  
amis ou voisins, faisant 23 personnes, y compris M. le curé de la paroisse et  
son vicaire: ce fut un repas d'environ huit heures, où je crois qu'on but plus  
qu'on ne mangea. Le second jour fut destiné aux jeunes gens des deux sexes  
conviés à la fête, en tout 56; le repas fut assez court; mais la danse qui le  
suivit dura 14 heures et aurait duré plus longtemps, sans une batterie entre  
quelques danseurs, selon l'usage du pays. Le dernier fut destiné aux pauvres  
de tout âge et de tout sexe, qui ont voulu venir; j'en ai compté au moins 75;  
j'en garderai toujours le souvenir et je puis relater en bonne conscience que  
le banquet des pauvres gens, servi par l'époux et l'épouse, par leurs frères et  
sœurs, aidés du curé et du vicaire, fut aussi bon, aussi copieux, aussi abreuvé  
de bon vin vieux que ceux des jours précédents. (p. 297.)

**Vaud.** *Superstition. . . la grande baume;* c'est le nom que l'on donne  
à l'un de ces puits naturels assez communs dans le Jura. Celui-ci est d'une  
grande profondeur, personne n'y avait jamais pénétré; seulement quelques  
curieux yjetaient des pierres qui retentissaient longtemps dans ces cavités  
ténébreuses. La superstition n'avait manqué d'y établir la demeure de Génies  
malfaisants et d'en faire le théâtre de scènes infernales. (p. 315.)

### Jüdische Kultgegenstände.

Dem Museum für Völkerkunde, Abt. Europa, Basel, sind durch die  
Munificenz des Herrn J. Dreyfus-Brodsky in Basel und den Fonds für Jüdische  
Völkerkunde eine Anzahl überaus wertvoller, kulturgeschichtlich interessanter  
Gegenstände überwiesen worden. Wir bringen davon die wichtigsten in Ab-  
bildung unter Angabe ihrer Verwendung im jüdischen, religiösen Brauch.

424 und 425. **Bessomim-Büchse** (Bessomim = Gewürze).

Büchse, enthaltend wohlriechende Gewürze, über welche am Sabbath-  
Ausgang bei der Handalah (d. h. das Gebet bei der Verabschiedung des Sabbath)  
ein besonderer Segensspruch gesprochen wird. Die Büchse wird sodann jedem  
zum Riechen gereicht. Diese Gewürze sollen ein gutes Vorzeichen für die Er-  
eignisse der kommenden Woche sein.

422 und 423. **Jad (Deuter)** (hebr. Ausdruck jad = Hand).

Die Jad wird vom Vorbeiter beim Vorlesen aus der Thora zum Zeigen  
verwendet, da es untersagt ist, das Pergament der Thorarollen mit den  
Fingern zu berühren.